

## Chambres d'hôtes,

### Déclaration semestrielle relative à la taxe de séjour

Chambres d'hôtes, B&B, gîtes ruraux et tout autre établissement de même type

---

Taxe de séjour : CHF 2.- par nuitée par personne

Désignation de l'établissement	Chambre d'hôtes
Nom et prénom du responsable de l'établissement	

Fiche de contrôle pour les mois de :	
--------------------------------------	--

	Nbre personnes	Nuitées
Hôtes non soumis à la taxe :		
Hôtes soumis à la taxe :		

Montant total en CHF :	x 2.- =
------------------------	---------

Date :

Signature :

Cette fiche est à transmettre à l'adresse ci-dessous ou à l'adresse [finances@gland.ch](mailto:finances@gland.ch) au plus tard le 10 du mois suivant.  
Le service des finances de la ville de Gland vous fera parvenir la facture y relative.

**Chambres d'hôtes, Nom de la chambre d'hôtes et adresse complète**

Janvier	Nbre personnes	Nuitées
Hôtes non soumis à la taxe :		
Hôtes soumis à la taxe :		

Février	Nbre personnes	Nuitées
Hôtes non soumis à la taxe :		
Hôtes soumis à la taxe :		

Mars	Nbre personnes	Nuitées
Hôtes non soumis à la taxe :		
Hôtes soumis à la taxe :		

Avril	Nbre personnes	Nuitées
Hôtes non soumis à la taxe :		
Hôtes soumis à la taxe :		

Mai	Nbre personnes	Nuitées
Hôtes non soumis à la taxe :		
Hôtes soumis à la taxe :		

Juin	Nbre personnes	Nuitées
Hôtes non soumis à la taxe :		
Hôtes soumis à la taxe :		

**Totaux de la période à reporter sur la page 1**

---